

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE

Permissionnaire : L'entreprise **DML Bovis**
représentée par Arek Jakubowicz
19 boulevard des Nations
14540 Bourguebus

Autorisation sollicitée :

L'autorisation de réserver des places pour stationner sur le parvis devant la Poste, **329 rue Edouard Cannevel**, afin de charger le coffre de la Poste, et sur le parvis de la Mairie, **Place de la Libération**, afin de le décharger :
Jeudi 25 janvier 2024 de 8h00 à 19h00

- Vu la pétition de l'entreprise DML Bovis en date du 27/11/2023, modifiée le 13/12/2023,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRETONS

Article 1 Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule sur :
- le parvis au droit du 329 rue Edouard Cannevel*,
- le parvis de la Mairie, Place de la Libération**,
afin de charger(*) et décharger(**) le coffre de la Poste,
le **jeudi 25 janvier 2024 de 8h00 à 19h00**,

Article 2 Il ne pourra être apporté aucun obstacle au libre cours des eaux.

Article 3 Les Services Techniques de la Ville mettront en place deux barrières devant la Poste, le **mercredi 24 janvier 2024 à partir de 16h00**. Le personnel de l'entreprise DML Bovis les regroupera sur le bord du trottoir à la fin de son intervention, afin de rendre le parvis devant la poste au stationnement.

Article 4 Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :

- L'autorisation est accordée le **jeudi 25 janvier 2024 de 8h00 à 19h00**, avec une mise en place des barrières la veille à partir de 16h00,
- Le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 15 janvier 2024

Le Maire
Blandine Lefebvre

